



Le Good / Not Good de la semaine

Belle performance du secteur des Services depuis une semaine*, Derichebourg y a contribué en annonçant une offre d'obligations de 300 M€ pour acquérir Groupe Ecore

Good

Au sommet des performances sectorielles depuis une semaine, on retrouve les Services (+3,5%), les Editeurs de logiciels (+3,0%), ainsi que les ESN (+2,4%) qui se démarquent et surperforment le CAC Small (+0,2%).



Le secteur Services continue son ascension (+45,6% YTD), grâce aux bonnes performances de **Eurocar Mobility Group** (+4,2%), **Derichebourg** (+2,8%) et **Neurones** (+6,0%). L'opérateur de services aux entreprises et aux collectivités annonce le lancement d'une offre d'obligations senior de 300 M€ à échéance 2028, dont le produit brut est prévu pour financer l'acquisition de 100% du capital de Groupe Ecore Holding par la filiale Derichebourg Environnement. Le groupe annonce également, en prenant en compte la finalisation de l'acquisition, un chiffre d'affaires de 3,9 Mds€ et un Ebitda courant pro forma ajusté des synergies anticipées à 362 M€.

Cette semaine, on retrouve les Editeurs de logiciels qui affichent une tendance générale à la hausse et occupent une belle place de notre Good. L'entreprise de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB **Cegedim** (+1,5%) voit son cours s'apprécier. La société a enregistré de la croissance externe le mois précédent avec l'acquisition de Kobus Tech pour l'activité kinésithérapeutique et un partenariat avec Shift Technology pour lutter contre la fraude et le blanchiment des capitaux. **Generix Group** (+1,8%) et **Lectra** (+1,8%) grimpent également.

A l'honneur, les ESN enregistrent une hausse significative, portées par **Wavestone** (+4,5%), **Infotel** (+3,4%) et **Aubay** (+2,8%). Le cabinet de conseil en transformation des entreprises Wavestone lie ses financements à ses engagements sociétaux. En effet, dans le cadre de sa politique RSE, la société a décidé de lier son financement à sa performance ESG. L'ensemble de ses partenaires bancaires ont accepté ces nouvelles conditions et des objectifs annuels ont été fixés sur quatre axes d'amélioration.

Not Good

Les secteurs ayant le moins bien performés cette semaine sont les Loisirs (-5,4%), le segment Divers (-5,2%) ainsi que les Communication / Media (-3,0%). En effet, ils sous-performent le CAC Small qui affiche une hausse de +0,2%.



Les Loisirs prennent la tête du Not Good cette semaine, tirés par les performances de la **Compagnie des Alpes** (-7,6%) et de **Pierre et Vacances** (-5,0%). L'exploitant de domaine skiable accuse le coup d'une publication de résultats T1 peu encourageante, marquée par la crise sanitaire, avec une perte nette de 122,6 M€ contre un bénéfice net de 47,7 M€ l'année précédente. Cependant, la direction annonce ses objectifs pour le prochain exercice, soutenus par le projet d'une augmentation de capital de 230 M€ pour son projet de « désaisonnalisation ». Le groupe prévoit un regain de performances en 2021-2022 avec croissance du CA et retour au niveau d'avant crise à partir de 2022-2023 ainsi qu'un ratio dette nette financière / EBO entre 3 et 3,5 fois à fin septembre 2022, puis en dessous de 2,5 à partir de septembre 2023.

Deuxième secteur le plus en difficulté, le segment Divers affiche une fois encore une semaine à la baisse, à l'image des laboratoires pharmaceutiques **Boiron** (-5,2%) et de la **SMTPC** (-8,7%). En baisse depuis le début de l'année (-5,1%) le spécialiste de l'homéopathie rencontre des difficultés pour redynamiser son activité après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire. Par ailleurs, la SMTCP voit son titre se réajuster alors que l'OPA menée par Vinci et Eiffage est en cours de finalisation.

Enfin, le secteur des Communication / Media ferme la marche en enregistrant une semaine mitigée, impactée par les baisses des titres de **GL Events** (-1,5%) et **Solocal Group** (-11,0%). En chute libre depuis le 1^{er} Janvier (-16,7%), l'ex Pages Jaunes, Solocal réalise une nouvelle fois une semaine dans le rouge dans un contexte de crise sanitaire difficile à manager. L'annonce de démission de Pierre Danon, qui prend effet au 30 juin, fait chuter le cours de plus de 2%. De plus, le groupe se trouve au cœur d'une polémique avec le syndicat, qui accuse le groupe de refuser le remboursement des frais de télétravail.

* Performance du 31 mai au 07 juin 2021

Inscrivez un ami à la newsletter



Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen et de Tanguy Barbier

"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être également communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

Copyright © 2021 EuroLand Corporate, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails? You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)

